

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL**  
**« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le jeudi 11 décembre 2014, le comité syndical n'a pas réuni le quorum.

Une deuxième convocation en date du 12 décembre 2014 a été envoyée. Le Comité syndical s'est réuni le jeudi 18 décembre 2014 à 14 heures 30.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Monsieur Félix MOROSO, Président du Syndicat Mixte

Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération

Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD

Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD

Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD

Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

**Etaient absents excusés :**

Madame Françoise BERINGUIER-BOYER, Conseillère générale

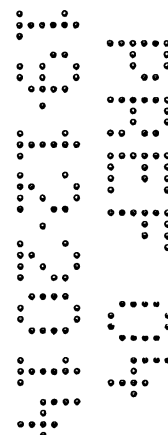
Madame Sylviane CHAUMONT, Conseillère générale

Monsieur René MASSETTE, Conseiller général

Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon

Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération

Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA



## **Délibération n° D-2014-31 (18/12/2014)**

### **OBJET : Cession d'une clarinette basse**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

**Vu** le Budget Primitif de l'exercice 2014 ;

### **Exposé des motifs –**

Le Conservatoire possède une clarinette basse dont l'acquisition aurait été réalisée dans les années 1980. Cette clarinette est en très mauvais état et ne peut guère être utilisée par les élèves. La dernière révision a été réalisée en 2002 pour un montant de 120 euros.

Compte tenu des tarifs de révision pour un résultat peu probant, l'Atelier des Vents nous propose d'acquérir cet instrument pour un montant de 500 euros. Le montant de 500 euros sera versé sous la forme d'un avoir lors d'une prochaine acquisition d'instrument.

Cet instrument ne figure pas à l'actif des biens et ne fera pas l'objet d'une procédure de sortie d'inventaire.

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**d'approuver** la cession de la clarinette basse de marque Leblanc n° série 12438 pour une somme de 500 euros à l'Atelier des Vents ;

**d'approuver** que le règlement de 500 euros s'effectuera sous la forme d'un avoir de la part de l'Atelier des Vents ;

**d'autoriser** le Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 18 décembre 2014.

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion,



Félix MOROSO.